



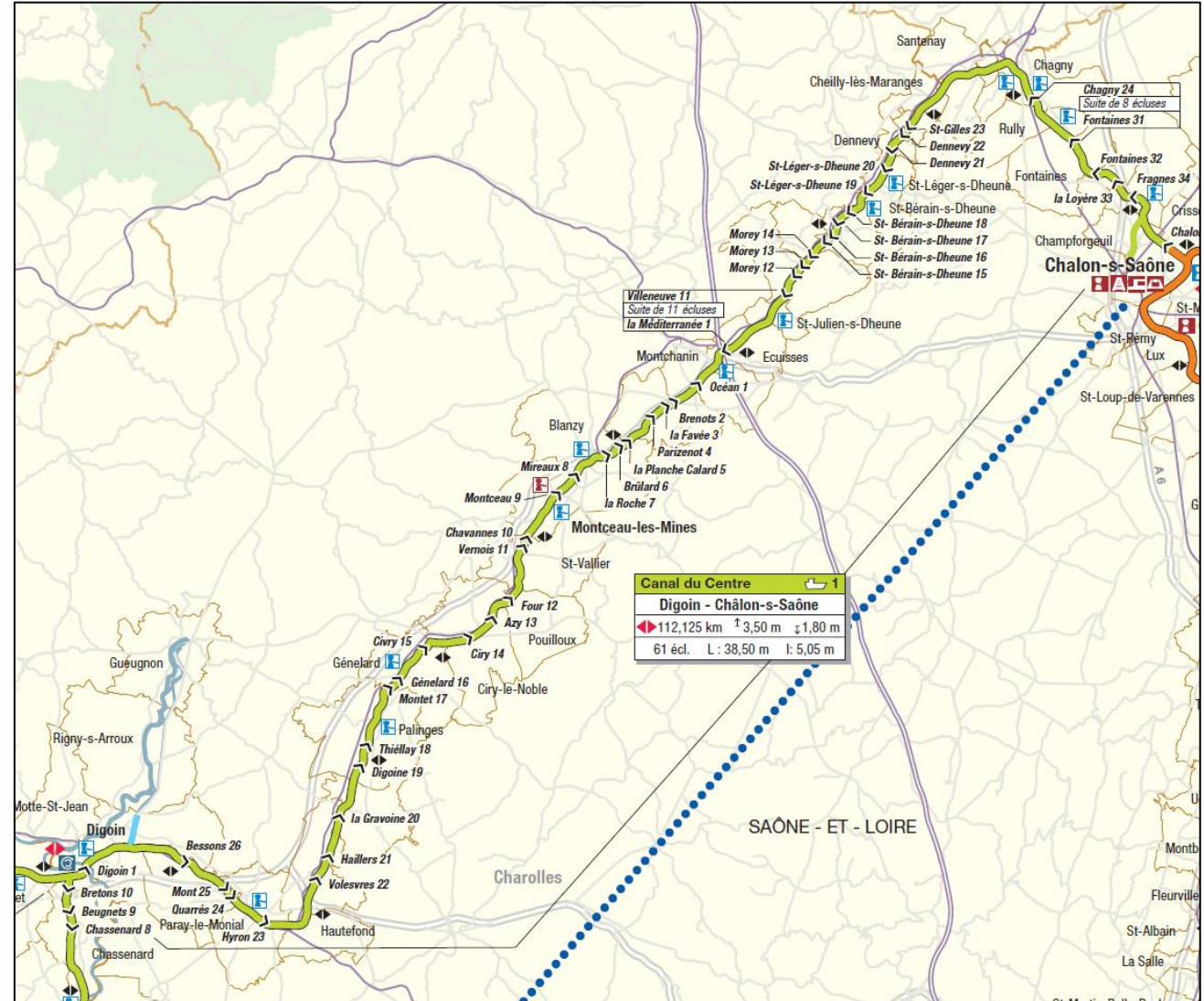
Demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement du Plan pluriannuel de gestion des opérations de dragage (PGPOD) du Canal du Centre

Réunion publique du 11 mai 2026



Périmètre de la demande

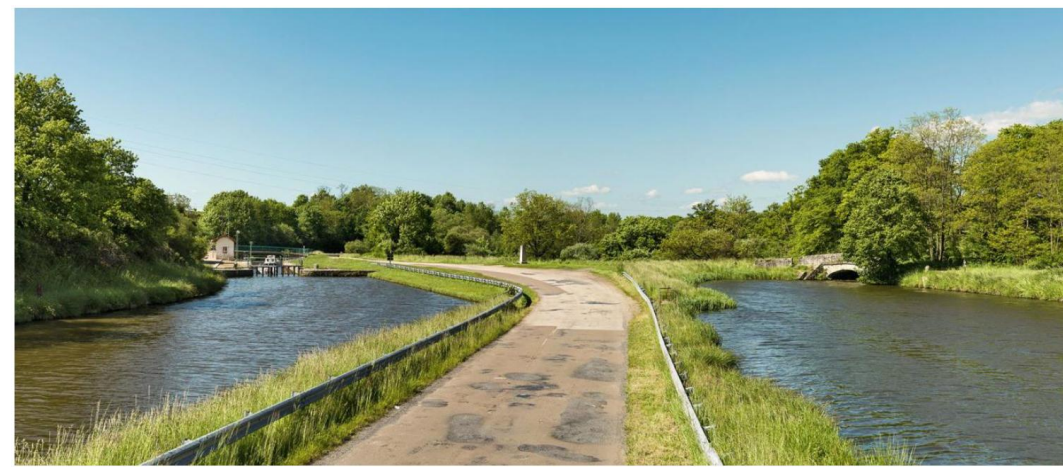
- Unité hydrographique cohérente (UHC)
Du Canal du Centre
- Départements : Saône-et-Loire (71) et Côte d'Or (21).
- Longueur 112 km.
- Mouille 34 communes, dont 1 dans le 21.
- 59 barrages éclusés.
- Celui-ci relie la Saône (versant Méditerranée MED)
au canal latéral à la Loire (versant Océan OCE).
- Le bief de partage des eaux, commune de Montchanin.





Contexte général

Résumé de la demande d'autorisation



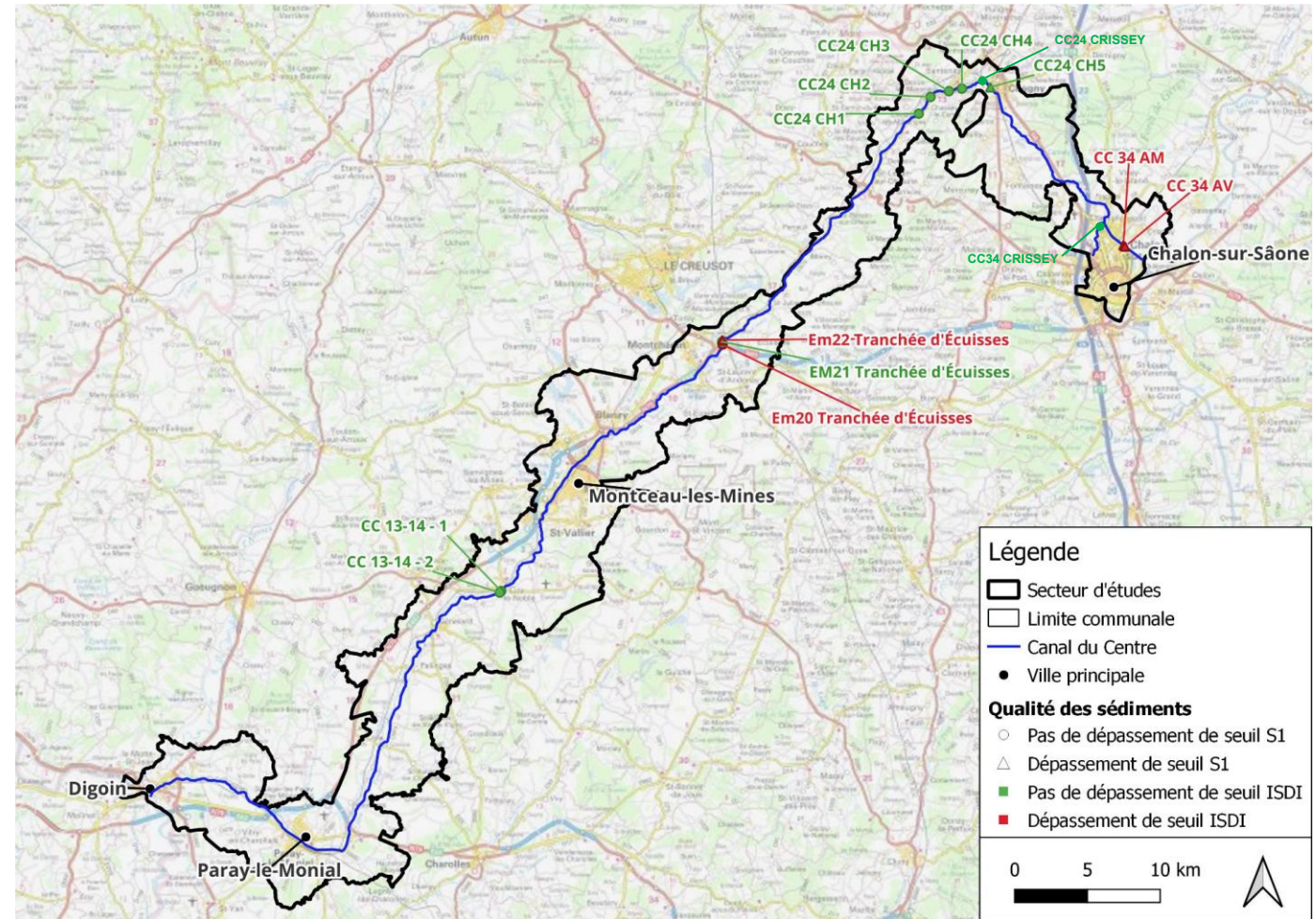
Étang de Parisenot, bief 04 du versant Océan à Saint-Eusèbe.

- **Type de procédure** : Autorisation environnementale unique au titre des articles **L.214-1 à L.214-11** du Code de l'Environnement.
- Si l'autorisation est donnée, elle fera l'objet d'un arrêté inter-préfectoral (Saône et Loire et Côte d'Or) et le contrôle est assuré par les services chargés de la police de l'eau (DDT 71).
- **Le PGPOD encadre les opérations de dragage** sur une période de **10 ans**, en fixant un volume maximal autorisé à **44 420m³**, ainsi que les modalités de programmation et de suivi des interventions. Chaque opération fera l'objet d'une demande spécifique. (ancienne autorisation à 160 000m³)
- **Objectif** : maintien du gabarit de navigation, sécurisation hydraulique et préservation du patrimoine fluvial.



Historique des opérations de dragage du plan précédent (13 136 m³)

Localisation	Période de travaux	Volume (m ³)	Filière de gestion
Bief 24 Med (secteur de Remigny)	2021	2 270	Remblaiement de Carrière (Bourgogne Sud à Comblanchien et ISDI BOUHET à Chalmoux)
Bief 24 Med (secteur de Chagny)	2021	2 981	Remblaiement de Carrière (Bourgogne Sud à Comblanchien et ISDI BOUHET à Chalmoux)
Bief de partage (Tranchée d'Écuise)	2021	860	Remblaiement de Carrière (Bourgogne Sud à Comblanchien et ISDI BOUHET à Chalmoux)
Bief 14 Océ (Ciry le Noble)	2021	1 700	Décharge de BROT Michel SARL 21150 Marigny le Cahouet
Bief 34 bis Med	2023	2495	SOLVALOR de Feyzin – Valorisation en matériaux routiers
Bief 34 bis Med	2025	1976	Restitution dans le bras mort de l'embranchement de Saint-Gobain (Verallia)
Bief 24 Med - Chagny	2025	854	Site de valorisation de déchets de Magny-lès-Villes (21700) chez Carrière Bourgogne Sud (CBS)





Description du projet

Prévisions des opérations de dragage

Bief	Année									
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Bief 34 M de Fagnes							2 400			
Bief 33 M de La Loyère						1 880				
Bief 32 M du Gauchard						3 790				
Bief 29 M des Trembles	1 990									
Bief 28 M du Pont du Breuil		440								
Bief 27 M des Justices		550								
Bief 26 M de Rully		330								
Bief 25 M Pépinière		1 760								
Bief 24 M de La Tranchée	7 040									
Bief 23 M de Saint-Gilles							550			
Bief 22 M de Dennevy					2 210					
Bief 21 M du Moulin Joli					2 000					
Bief 20 M de Saint-Léger-sur-Dheune								3 360		
Bief 19 M des Lochères				3 720						
Bief 18 M de la Mine									2 450	
Bief 17 M de Saint-Bérain-sur-Dheune									2 070	
Bief 15 M de Château de la Motte										2 350
Bief 14 M du Bois André										2 210
Bief 12 M de Fangey			3 320							
TOTAL	9 030	3 080	3 320	3 720	4 210	5 670	2 950	3 360	4 520	4 560
										44 420

A noter que le volume effectif des sédiments à draguer sera fonction des budgets alloués pour ces opérations de dragage. D'autre part, au vu du caractère irrégulier de l'envasement, des variations sur les volumes mais aussi sur les années de réalisation des travaux sont à prévoir.

L'ensemble des opérations prévues concernent le versant Méditerranée du Canal du Centre.




MÉTHODE DE DRAGAGE

• Méthodologie retenue



Bourgogne-bief 55 du versant Saône à Dijon

Outil de dragage	Principe	Avantages	Inconvénients
<p>Ponton pelle</p> 	<p>Une pelle hydraulique est fixée sur un ponton flottant ou sur une barge. Le bras de pelle est muni d'un godet d'une capacité de 1 à 3 m³. Les matériaux sont extraits en ramenant le godet vers le ponton.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne précision avec équipement GPS ; • Stabilité sur le ponton ; • Travaux dans une large gamme de sédiments : petits galets, gravier, sable grossier, sable cohésif et argile compacte ; • Teneur en eau peu modifiée par rapport à celle du matériau en place. • Utilisation pour des sites peu accessible 	<ul style="list-style-type: none"> • Gêne possible pour la navigation ; • Rendement modeste.



IMPACTS POTENTIELS DES OPERATIONS DE DRAGAGE

Impacts initiaux – avant mise en œuvre des mesures Évitement Réduction et Suivi

Milieu	Type d'impacts	Niveaux des impacts potentiels avant mesures
Milieu physique	Reprise ponctuelle de sédiments, remise en suspension, risque de turbidité temporaire, possible altération locale de la qualité des eaux.	MAJEUR : Dégradation de la qualité de l'eau MODÉRÉ : Pollution du sol et du sous-sol
Milieu naturel	Dérangement de la faune aquatique et aviaire, risque sur frayères et macro-invertébrés en période sensible.	MAJEUR : Espèce Exotique Envahissante, Avifaune (nuisance près des gîtes) Faune aquatique (frayères en eau, individus et frayères en assec).
Milieu humain	Nuisances sonores et visuelles, trafic routier lors des transports à terre, absence d'effet permanent sur les usages.	MAJEUR : Usage de l'eau superficielle MODÉRÉ : Captage, Pollutions sonore, trafic routier
Paysage et patrimoine	Effet visuel temporaire lié à la présence de chantiers, pas de modification durable.	Négligeable



MESURES ÉVITEMENT RÉDUCTION ET DE SUIVI

Mesures d'Évitement

**Gestion des espèces
exotiques envahissantes**

**Dragage au strict
nécessaire**

**Adaptation du calendrier
des travaux de dragage**

Mesures de Réduction

**Inventaires écologiques
(Faune, Flore, Habitat,
Frayère)**

Mesures de Suivi

**Mesures de contrôle de la
bathymétrie**

**Campagnes de prélèvements et
d'analyses des sédiments à
draguer**

**Suivi de la qualité de la colonne
d'eau lors des travaux**

**Communication avec les
autorités administratives et les
acteurs locaux**

IMPACTS DU PROJET AVEC DES MESURES ERS

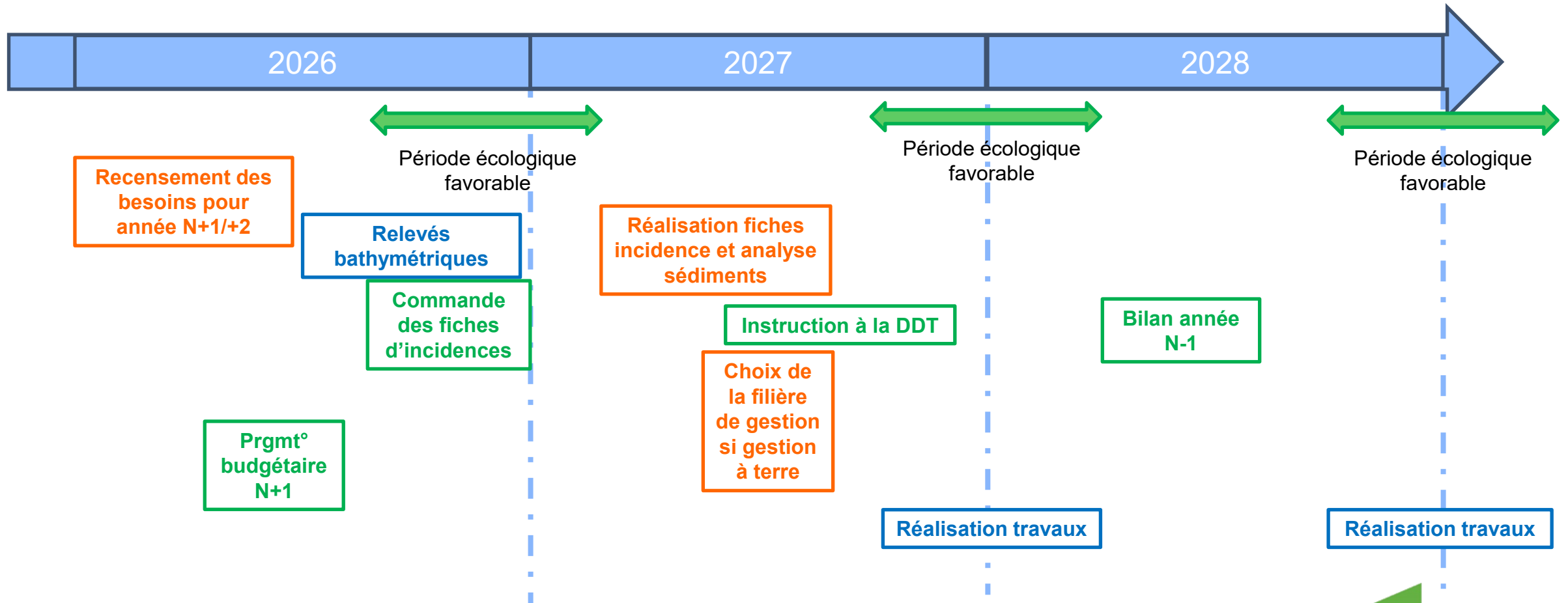
Impacts résiduels

Les impacts recensés dans les études sont d'intensité **mineure**, temporaires et localisés.

Milieu	Impact résiduel et modalités de gestion
Milieu physique	<p>Impact Mineur: Impact limité sur la turbidité et la qualité de l'eau grâce au suivi des paramètres physico-chimiques en phase travaux, à l'adaptation des cadences, et à la mise en place de dispositifs type rideaux anti-MES.</p> <p>Impact Mineur: Risque de pollution maîtrisé par la présence de kits anti-pollution et de procédures d'intervention.</p>
Milieu biologique	<p>Impact Mineur: Dérangement ponctuel de la faune limité par l'adaptation du calendrier des travaux hors des périodes sensibles et l'évitement des zones à enjeux identifiées par les inventaires.</p>
Milieu humain	<p>Impact Mineur: Impacts sur les usages maîtrisés par le maintien des fonctionnalités de la voie d'eau, l'information des usagers et l'éloignement des chantiers des captages .</p> <p>Impact Mineur: Nuisances sonores et visuelles limitées dans le temps et l'espace, encadrées par l'organisation du chantier.</p>
Paysage et patrimoine	Impact Négligeable Effet visuel temporaire lié à la présence de chantiers, pas de modification durable.



DÉROULÉ D'UNE OPÉRATION DE DRAGAGE





En conclusion

- Le PGPOD vise à assurer la continuité de l'entretien fluvial tout en répondant aux exigences actuelles de la réglementation environnementale.
- Absence de modification substantielle des précédentes autorisations (en dehors de la réduction du volume)
- Les impacts résiduels, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, sont globalement faibles et localisés.



Merci de votre attention.

Dossier et contributions :
<https://www.preambules.fr/7286/>

